

TECHNICIEN/TECHNICIENNE D'INSTALLATION DE GALERIE

Taux de rémunération : 19 \$ l'heure

Poste à temps partiel : 12 à 14 semaines par an, à des intervalles de deux semaines prévus à l'avance, avec des besoins occasionnels d'une journée sur place et à l'extérieur.

Date limite : Le 17 décembre 2019

Postulez par courriel tel que stipulé à la fin de ce document.

La Galerie d'art de Sudbury est à la recherche d'un technicien d'installation pour l'installation d'expositions d'art et pour l'expédition et la réception occasionnelles d'expositions.

Fonctions techniques

- Entreprendre la suspension d'œuvres d'art et la manipulation d'objets d'art pendant les périodes d'installation d'exposition, au besoin, sous la direction du directeur ou du conservateur ou de son représentant désigné.
- Faciliter le déplacement, l'envoi et la réception des œuvres d'art et des expositions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en suivant des lignes directrices strictes qui tiennent dûment compte de l'entretien des œuvres d'art et de la santé et sécurité.
- Maintenir l'ordre de l'exposition et d'entreposage, des bureaux, des ateliers et autres espaces pertinents. Il peut s'agir d'activités d'entretien ménager régulières, d'une réorganisation d'entreposage et de la tenue d'inventaires pertinents mis à jour au besoin.
- Travailler en toute sécurité à l'intérieur ou à l'extérieur, en hauteur et dans des espaces confinés, dans les coulisses, en prenant soin des installations électriques, d'éclairage et structurelles et en utilisant du matériel de manutention électrique si nécessaire.
- S'assurer que le travail est effectué dans les délais convenus et selon les normes convenues.
- Avoir une connaissance des logiciels spécifiques et du fonctionnement de l'équipement essentiel à la prestation des services et mettre régulièrement à jour ces connaissances par la recherche et la formation en discutant avec le personnel de la Galerie.
- Aider à effectuer des travaux mineurs de menuiserie et de peinture, au besoin.
- Assurer une liaison efficace avec les artistes et les entrepreneurs exposants selon les besoins et en conformité avec toutes les procédures de santé et de sécurité sur place.
- Entreprendre toute autre tâche requise par l'évolution des besoins du poste, du service technique et de la galerie.

Exigences en matière d'outils et d'équipement

- Tous les outils à main et petits outils électriques : marteau, agrafeuse, perceuse, scie sauteuse, scie circulaire, etc.
- Outils de mesure : calculatrice, règle, ruban à mesurer, équerre, laser et autres niveaux.
- Chariots à bras, chariots
- Peinture et finition des murs secs
- Être titulaire d'un permis et être en mesure de conduire un automobile, une fourgonnette ou une petite camionnette (permis de classe G valide)

Conditions de travail, Conditions particulières d'emploi

- Capacité de travailler en collaboration et de façon productive avec les conservateurs et les artistes dans un environnement créatif, souple et en arts visuels.
- Capable de prendre et de donner des instructions verbales et de suivre des communications orales et écrites, selon le cas ; travailler de façon sécuritaire et efficace, seul ou en équipe, au besoin.
- Faire preuve d'un bon jugement ; être fiable et ponctuel.
- Capacité et volonté d'adapter ou de modifier le plan de travail et de demander l'autorisation appropriée dans des circonstances nouvelles ou modifiées.
- Capable de travailler selon un horaire flexible si nécessaire, y compris les fins de semaine et après les heures de travail.
- Volonté de voyager à l'extérieur du site, avec quelques nuitées
- Les exigences physiques comprennent le levage, les flexions répétitives, les étirements, la capacité de soulever 40 lb, le travail sur une échelle.
- Vérification policière requise.

Politique sur le harcèlement en milieu de travail

- La Galerie d'art de Sudbury | The Art Gallery of Sudbury s'engage à offrir un milieu de travail dans lequel tous les travailleurs sont traités avec respect et dignité.
- Le harcèlement au milieu de travail ne sera pas toléré d'aucune personne sur le lieu de travail (y compris les clients, les visiteurs, les employés, les autres travailleurs, les superviseurs, les fiduciaires et les membres du public).
- Le harcèlement en milieu de travail s'entend d'un comportement ou de commentaires vexatoires dont on sait ou dont on devrait raisonnablement savoir qu'ils sont importuns pour un travailleur dans un lieu de travail.

Restrictions d'accessibilité

La Galerie d'art de Sudbury | The Art Gallery of Sudbury est située dans un édifice patrimonial dont l'accessibilité physique est limitée. Le premier étage peut être rendu accessible aux fauteuils roulants et autres appareils fonctionnels par le garage. Les toilettes publiques (sous-sol), la galerie II (deuxième étage) et les bureaux administratifs (troisième étage) ne sont pas accessibles.

Pour postuler, envoyez par courriel les informations suivantes :

- Lettre d'intérêt
- Résumé de l'expérience pertinente
- Référence "Technicien d'installation de la galerie" dans l'objet du message.

Contact : Tadd Tremblay : galerie@artsudbury.org

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt ; toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue.